

06.09.2016

ABANDON DU GLYPHOSATE

Vu le classement du Glyphosate comme cancérogène possible par le Centre international de recherche sur le Cancer, une agence de l'OMS.

Vu le principe de précaution à appliquer vis-à-vis de produits potentiellement dangereux ou polluants.

Vu le retrait de leurs rayons des herbicides contenant du glyphosate par Coop et Migros en mai 2015 en vertu de ce même principe de précaution.

Vu le film documentaire « Le Monde Selon Monsanto » de Marie-Monique ROBIN © 2008 disponible dans les Bibliothèques Municipales de la Cité et des Minoteries sous la référence 338.88 ROB - <http://www.mariemoniquerobin.com/monsantosynopsis.html>.

Vu le procès organisé à la Haye du 12 au 16 octobre 2016 pour évaluer dans quelle mesure la société Monsanto viole les Droits humains à l'alimentation, à la santé et à un environnement sain ainsi qu'à la liberté d'expression et à la liberté de recherche académique. - <http://www.monsanto-tribunalf.org/>.

Vu le moratoire sur les OGM de 2005 prolongé deux fois par la Confédération qui se terminera en 2017.

Vu la pratique de la gestion différenciée par les espaces verts de la commune d'Onex.

Sur proposition des Verts et du PLR.

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

Par 21 oui (trois personnes n'ont pas voté)

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. D'interdire l'utilisation, l'achat, la vente et le stockage de Glyphosate par les services communaux.
2. De se positionner et d'entreprendre toutes les démarches possibles auprès de la Confédération pour obtenir l'interdiction au niveau Suisse.

* * *